

L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

L'association qui renouvelle l'animation

Projet Associatif



Prologue

L'association **L'Ecole Buissonnière**, fondée depuis le **25 septembre 2002**, a approuvé le projet associatif suivant. Il a été mis en place à l'initiative des membres du bureau lors de son assemblée générale en octobre 2004 et revu en décembre 2006. Soumis à de constantes améliorations, ce projet évoluera naturellement au fil du temps et des avancées de l'association.

Forte de la compétence de ses bénévoles et adhérents, L'Ecole Buissonnière a joué de 2002 à 2005, **un rôle important dans la mise en relation entre le personnel d'animation et les structures en recherche de ce personnel** (animateurs diplômés, coordinateurs, adjoints...).

Par le biais de ce secteur « intermédiaire », le rapprochement avec un public très varié s'est accru. En effet, les établissements partenaires ont accueilli des vacanciers en s'appuyant sur des projets de séjours spécifiques et bien distincts les uns des autres.

Notre désir d'innover dans le milieu des « séjours de vacances » nous a incité à porter notre réflexion sur une pédagogie adaptée aux personnes accueillies et sur leur accompagnement.

Ainsi, grâce à leur expérience antérieure et celle acquise depuis la création de l'association, les membres de l'association ont désormais comme projet **la création de séjours de vacances pour enfants, adolescents et jeunes en situation de déficience mentale**. La mise en place de ce projet répond à un besoin encore trop peu couvert malgré l'action remarquable de certaines associations de la région.

L'Ecole Buissonnière se réserve le droit, par décision du Conseil d'Administration, de mettre en place des séjours de vacances spécifiques selon les demandes extérieures qui pourraient lui être formulées.

Ce projet définit les grandes lignes de l'action éducative que L'association L'Ecole Buissonnière entend mener auprès des enfants, adolescents et jeunes déficients qui lui seront confiés. Il rappelle notamment les bases du fonctionnement établi entre les acteurs de l'association (membres actifs, partenaires, membres du bureau...).



PARTIE I

UNE ASSOCIATION PORTEUSE DE VALEURS.

I. Un projet associatif et des instances en adéquation.

A. Le projet associatif : un élément fédérateur

Le projet associatif est au service des actions qui sont menées par l'Ecole Buissonnière. Parallèlement, ces actions doivent être empruntées des valeurs éducatives de ce projet.

Rappel succinct de nos actions (développées par la suite dans le projet) :

- Création de séjours pour enfants déficients intellectuels.
- Rôle d'intermédiaire dans l'animation.
- Création d'événements fédérateurs et/ou exceptionnels.

Le projet associatif de L'Ecole Buissonnière est le reflet des valeurs et convictions de chaque membre adhérent à notre association. Il décline fort largement les valeurs de l'éducation populaire.

En effet, l'association L'Ecole Buissonnière veut agir dans un esprit de laïcité fondé sur des principes d'égalité, de respect, de solidarité et de démocratie. Elle a une vocation indissociablement éducative, sociale et culturelle. Il s'agit de reconnaître à chacun le droit de progresser dans sa



connaissance du monde, en bénéficiant d'une **pédagogie adaptée qui considère le parcours de vie et l'environnement de l'enfant.**

Des valeurs essentielles seront mises en avant telles que **la citoyenneté, l'éco-citoyenneté, l'autonomie, le respect, la vie en collectivité, la solidarité et la fraternité.** Ces valeurs éducatives doivent transparaître dans l'intégralité de nos actions. Prendre la mesure et l'importance de ces différentes valeurs est un objectif indispensable afin que les membres de l'association soient porteurs de celles-ci et essayent au mieux de les promouvoir et de les appliquer.

Ce projet associatif indique également le statut des personnes ayant adhéré à notre association et le rôle de chacun. Il précise également les devoirs de l'Ecole Buissonnière envers ses propres membres.

B. Composition du bureau et du C.A. : la pluridisciplinarité pour la complémentarité.

Les membres du bureau :

- **Président : M. Labasque Boris,** (Coordinateur de projets et de loisirs adaptés. Association Loisirs Détente).
- **Trésorier : M. Lemaire Olivier,** (Coordinateur de projets et de loisirs adaptés. Association Loisirs Détente).
- **Trésorier adjoint : M. Natiez Sylvain,** (Agent de Maîtrise).
- **Secrétaire : Melle Thirolle Tiffany,** (Chargée de Mission à la F.N.A.R.S – Nord Pas de Calais).
- **Secrétaire adjointe : Mlle Boone Gabrielle,** (Infirmière Diplômée d'Etat).
- **Chargé de communication : M. Mansart Laurent,** (Coordinateur d'activités. Association « les petits débrouillards).
- **Responsable des événements : Mlle Le Tohic Jessica,** (Etudiante en DUT en carrière sociale).

Les administrateurs :



- **Mr Leclercq Guillaume**, (dessinateur, administrateur « conceptions artistiques », agent de qualité en agronomie - Lille)
- **Mr Carlier Laurent**, (Croupier. Lille).
- **Melle Mollet Héléne**, (éducatrice sport adapté association SIEL Bleu - Lille).
- **Mlle Fanen Camille**, (infirmière diplômée d'état - Lille).
- **Mlle Helmer Marie**, (Coordinatrice d'un secteur jeune - Croix).

De part leurs engagements et activités extra associatifs, les membres du bureau et du C.A. sont amenés à évoluer dans des milieux professionnels et personnels variés. C'est en exploitant les compétences de chacun que l'Ecole Buissonnière acquiert un caractère cohérent, dynamique et engagé

Cette composition sera remise à jour chaque année, en fonction des élections qui se tiennent chaque année à l'issue de l'assemblée générale.

II. Une vie associative fondée sur la coopération et l'épanouissement des différents acteurs.

A. Une co-construction de la vie associative.

Le projet global de l'association est réfléchi et mis en application dans une synergie regroupant bien entendu les membres du bureau et du conseil d'administration, mais également les bénévoles et toute personne apportant son soutien à l'Ecole Buissonnière.

C'est dans un esprit d'échange de savoirs que se positionne l'association. Elle considère que c'est en exploitant les compétences et les capacités de chacun de ses membres qu'elle sera dans une approche dynamique et constructive de son projet.

Dans les différentes missions que se donne l'association, chacun de ses membres peut être appelé à mettre ses compétences à la disposition de divers projets.



Les charges de projets et de missions sont donc établies selon une répartition des rôles juste et cohérente. Chacun assume les responsabilités qu'il accepte lors des décisions de l'association. L'idée de l'engagement volontaire d'une personne au sein de l'Ecole Buissonnière lui confère des droits, mais également des devoirs, notamment au regard des responsabilités que nous avons évoquées précédemment.

Afin d'exploiter les compétences de ses membres autour d'une saine et efficace émulation, l'association met également en place des temps forts de rencontres entre ses membres. En développant une vie associative, l'association permet aux personnes de s'investir à la hauteur de leurs possibilités et d'évoluer en son sein, aussi bien en terme de prise de responsabilités, qu'en terme d'engagement.

Au sein de la vie associative de l'Ecole Buissonnière, il est donc important que chacun puisse s'épanouir, et c'est ce même état d'esprit que l'association gardera pour mettre en place des temps de loisirs et de vacances visant au bien-être des personnes.

B. L'engagement des membres : un « don - contre don ».

Adhérer à L'Ecole Buissonnière, c'est adhérer au projet associatif et en devenir le promoteur. C'est permettre de participer aux actions de l'association et d'avoir une attitude éducative permettant aux participants des différentes actions d'être sécurisé, épanoui et heureux.

Cependant, il est capital que l'échange ne soit pas à sens unique.

Il est logique que l'implication des membres de l'association soit également reconnue, les finalités éducatives défendues devant s'appliquer en premier lieu au sein même de l'Ecole Buissonnière.

De plus, les sciences humaines nous l'ont démontré, l'Ecole Buissonnière en est convaincue : chaque acte est en partie fondé sur un intérêt réciproque des différentes parties qui s'y engagent (ex : théorie du « don - contre don », M. Mauss).

En se référant aux finalités de l'éducation populaire, L'Ecole Buissonnière pense que la vie associative est un moyen d'épanouissement de ses membres. Ce sont les représentants des finalités éducatives du projet.

C'est en ayant à l'esprit ces deux dynamiques que l'association s'inscrit dans le cadre idéologique et institutionnel actuel. En effet, l'association, en se faisant obligation de moyens par et pour ses membres, doit leur permettre d'acquérir de nouvelles connaissances, compétences, un réseau... Ainsi, elle peut se faire le terrain d'appui de la formation



permanente et des validations d'acquis et d'expériences de certains de ces membres.

C. Les activités de l'association : fédérer, former, s'enrichir.

Toujours en adéquation avec les valeurs fortes de l'association, ses membres peuvent mettre en place diverses activités à destination de différents publics mais dont les objectifs visent toujours à la promotion de l'éducation populaire.

L'association peut être amenée à mettre en place des actions collectives à destination d'enfants de manière à transmettre ses valeurs au travers de temps ludiques et éducatifs. Elle est un « porteur » des valeurs qu'elle défend.

Des actions à destination d'animateurs peuvent être mises en place de manière à travailler la formation tout en respectant les intentions éducatives énoncées précédemment.

D'autres actions visant un public plus large peuvent être mises en place de manière à sensibiliser une partie de la société civile à diverses thématiques liées à l'éducation populaire, en soutien aux autres actions de l'association, de manière à fédérer des membres autour de nos actions et de nos valeurs...

Les activités d'intermédiaire de l'animation, une des vocations premières de l'association, sont maintenues à la demande.

Toutes ces activités peuvent être menées à titre gracieux ou payant, en sous-traitance ou non, en partenariat... Elles veillent cependant à respecter les principales valeurs de l'association et à tenir compte du tissu local existant (culturel, associatif...).



PARTIE II

SEJOURS DE VACANCES

I. Création de séjours.

A. Création de séjours pour enfants et adolescents, un secteur à redynamiser.

a) Le contexte actuel¹.

Il est en pleine évolution. Deux phénomènes en témoignent :

- ✓ La fréquentation des centres de loisirs et les centres de vacances a diminué ces dernières années.
- ✓ Les enfants considèrent trop souvent le temps passé en centre de vacances comme un temps contraint et non comme des vacances.

Il est peu probable que la mauvaise publicité faite par les médias (pédophilie, accidents de car...) soit une explication vraiment pertinente. Un autre facteur sociologique peut apporter un élément de réponse : les familles décomposées étant de plus en plus nombreuse, et les vacances étant séparées entre les deux parents, les enfants parent moins en centres de vacances.

Cependant, il faut tenir compte d'autres problématiques sociologiques, notamment celle de l'individualisme : Il s'agit d'un surinvestissement de la sphère privée, entraînant une démobilité de l'espace public. Le repli sur soi est souvent préféré à la vie en communauté et à l'enrichissement par la différence apportée par les autres. Notre société a tendance à évoluer dans une logique entropique, c'est-à-dire un système refermé sur lui-même, vivant pour lui et non pour les autres.

D'une manière générale, si un enfant ne souhaite pas repartir en centre de vacances, c'est que l'équipe n'a pas réussi son pari éducatif et ludique. Si les parents ne souhaitent pas particulièrement que leur enfant reparte, c'est aussi en partie parce que l'équipe n'a pas communiqué suffisamment avec eux.

¹ Merci à Mathieu Picard pour sa collaboration.



Cependant, il n'est pas indispensable de considérer les parents et les enfants comme des « clients » pour répondre correctement à leurs demandes, leurs besoins d'écoute et de transparence. L'enfant doit avant tout être placé l'enfant au cœur du projet tout comme le projet pédagogique au centre du séjour.

Les dysfonctionnements dans un centre sont bien souvent dûs aux dysfonctionnements de l'équipe d'encadrants (et non aux participants) car c'est elle qui fixe le cadre, l'espace de liberté des participants.

N'oublions pas non plus que le coût des séjours est parfois, pour nombre de parents, un frein à l'inscription de leurs enfants. Il est important de garder à l'esprit que pour les jeunes, les loisirs devraient être un droit et non une option. L'association s'efforcera toujours de se remettre en cause sur ce point afin de pouvoir proposer des tarifs de vacances abordables.

b) Nos intentions éducatives.

Les intentions éducatives que nous allons énoncer ne sont pas figées. Elles sont révisables selon les particularités de chaque public. Elles constituent la ligne directrice que s'est donnée l'Ecole Buissonnière au regard de ses missions de prise en charge.

Nos intentions éducatives sont de permettre aux participants de :

- Accéder aux vacances.
- Vivre un temps de vacances et de nouvelles expériences
- S'épanouir comme des personnes à part entière
- Favoriser l'entraide et la solidarité entre les membres.
- Accéder à la découverte et la connaissance de nombreux domaines.
- Appréhender ses responsabilités de citoyens – « *l'enfant acteur de ses vacances* »

B. Création de séjour pour personnes déficientes intellectuelles : une réponse à un besoin avéré.

a) Le contexte actuel.

Les personnes déficientes sont prises en charge le plus souvent au sein d'instituts tout au long de l'année. Les moyens insuffisants mis à la disposition des équipes éducatives ne permettent que peu de déplacements, de départs, d'activités nouvelles... De plus, bon nombre de ces institutions ferment leurs portes durant le mois août ou voient leur équipe éducative amputée d'une partie de ses membres en raison des



congés. Il faut donc pouvoir proposer une autre alternative d'accompagnement, basée sur l'idée de vacances.

Pour les personnes déficientes, les séjours de vacances s'apparentent à un moment de détente après une année de travail ou de scolarité parfois difficile (pour les plus autonomes d'entre elles). Il est source de changements, d'épanouissement, de rencontres et de découvertes. Plus qu'un temps de vacances, un séjour offre également l'opportunité d'aborder les thématiques de l'intégration et de travailler autour d'échanges locaux.

Le handicap, encore trop stigmatisé, place les individus dans une sphère peu ouverte sur « la vie de l'autre ». De plus, l'accessibilité qui leur est offerte en terme de découverte est encore très restreinte, preuve en est le manque d'adaptation encore flagrant des lieux touristiques et de loisirs en France.

Malgré l'ouverture de la psychiatrie sur la ville il y a environ 25 ans, l'année du handicap en 2004 et les dernières orientations législatives (loi 2-2002, mars 2005...), la réglementation liée aux séjours de vacances ne reconnaît pas de spécificités aux séjours adaptés. Pour les séjours accueillant des adultes déficient, un agrément DDASS a été mis en place depuis 2005. Les séjours pour enfants déficients répondent encore aujourd'hui à la réglementation classique des séjours de vacances (réglementation DDJS). Les aménagement engagés dépendent des seuls faits de l'association et du directeur.

Seuls quelques départements isolés ont entamé une démarche de réflexion sur le sujet. Et malgré les sollicitations de certains organismes, l'Etat tarde à légiférer. Cependant, il est important pour l'Ecole Buissonnière de mettre tout en œuvre pour garantir aux personnes déficientes une prise en charge de qualité, sécurisante et adaptée afin qu'elles puissent vivre un réel temps de vacances.

b) Nos intentions éducatives.

La première de nos intentions éducatives concernant les séjours pour personnes déficientes est avant tout de mettre en place un séjour de vacances. Effectivement, considérer tout être humain comme un individu à part entière, avec ses propres compétences et ses propres limites, est le premier élément garant de la réussite de tout projet.

De fait, nos intentions éducatives en matière de séjours adaptés sont identiques à celles précédemment évoquées. Néanmoins, l'une d'entre elle sera transversale et adaptée au public déficient intellectuel : l'intégration.



De plus, afin de garder le contrôle de son projet, L'Ecole Buissonnière veillera à ne pas multiplier les activités de consommation et à bien les intégrer dans l'organisation et l'animation générale du séjour. Sauf à abandonner son ambition éducative, le centre de vacances ne saurait se transformer en un simple prestataire de services achetés à l'extérieur. Rappelons qu'on peut organiser soi-même et avec des diplômés B.A.F.A nombre d'activités.

II.L'équipe d'encadrement : « clef de voûte » du séjour.

Elle est constituée d'une équipe pédagogique (directeur, directeur-adjoint, animateurs...), d'une équipe technique (cuisinier, économiste...) et d'une équipe sanitaire (A.S...). L'ensemble de l'équipe se doit de répondre aux objectifs fixés par le projet pédagogique.

A. Les règles préétablies et rôles de l'association.

Préalables à la collaboration entre un directeur, son équipe et L'Ecole Buissonnière, ces règles sont communes à l'ensemble des directeurs de l'association. Elles doivent faire l'objet d'une explication claire. Ensuite, l'existence d'un réseau d'aide et de soutien contribue au bon équilibre entre les initiatives individuelles et la responsabilité collective de l'association.

Une part des cadres des séjours sont non négociables puisqu'ils assurent la sécurité des participants et le respect des réglementations. En revanche, sur des questions de mises en œuvre, l'association souhaite que ces directeurs lui fassent également des propositions.

La grille des indemnités des équipes d'encadrement et les conditions particulières seront établies lors de discussions préparatoires en conseil d'administration.

Il convient d'éviter des fonctionnements peu cohérents avec le projet associatif (qui insiste précisément sur la capacité d'innovation, de création, de mise en place de nouveaux projets). La volonté de ne pas reproduire d'année en année un séjour identique doit animer les équipes d'encadrement de L'Ecole Buissonnière.

Le choix d'un séjour est défini par des règles claires et identiques pour tous les membres de L'Ecole Buissonnière. Il répond aux objectifs fixés par le présent projet associatif. L'association L'Ecole Buissonnière tient à souligner ici son souci premier qui est l'intérêt des personnes qui lui sont confiées.



B. Règles pour les personnes accueillies dans le centre.

a) Le directeur

Bien entendu, le directeur de séjour adhère au projet de l'association. Son projet pédagogique devra reprendre les principales orientations du projet associatif de l'Ecole Buissonnière. Il est même souhaitable que le directeur de séjour ait pu participer à d'autres actions mises en place par l'association. De cette façon, il pourra mieux saisir les valeurs qui fondent nos projets.

En adéquation avec les responsabilités qui lui sont conférées par les textes réglementaires liés à la direction de séjour de vacances, il agit sur délégation de l'association. Il est responsable de l'ensemble du séjour, et représente également l'image de l'association durant le séjour. Cette représentation éthique est importante notamment dans le contact avec des partenaires externes, mais surtout avec les familles des personnes inscrites sur les séjours de vacances.

Le directeur étant responsable de l'ensemble du séjour doit assumer ses fonctions et les délégations qui lui auront été confiées par l'association par rapport à l'équipe d'encadrement, à l'éventuelle équipe technique, et aux participants et à leurs responsables légaux et inscrivés.

Ses fonctions prennent effet dès l'officialisation de son engagement sur le séjour, et jusqu'à la fin du traitement des dossiers liés à ce séjour. Dans la gestion de ses équipes et du groupe de participants, il est important que le directeur fasse preuve d'écoute et qu'il ait un souci permanent du respect du rythme de chacun. Il veillera à la sécurité morale, physique et affective de chacune des personnes présentes sur le centre.

Dans son management des équipes, le directeur veillera à transmettre aux équipes toutes les règles et tous les points de sécurité qui régiront le cadre du séjour lors des temps de préparation. Il leur transmettra également les principales directives qui auront été mises en place pour garantir les sécurités évoquées plus haut. Il rappellera notamment la législation en vigueur quant aux substances illicites en séjour de vacances, et abordera des sujets de prévention liés à chaque public (tabac, sexualité...)



b) L'équipe d'animation.

Son rôle est primordial. Elle se doit de respecter le projet d'animation mais également assurer avec sérieux et cohérence les différents aspects de la vie quotidienne. L'équipe d'animation doit assumer son rôle éducatif et pédagogique tout au long d'un séjour.

Au même titre que le projet pédagogique reflète les orientations éducatives de l'association, le projet d'activités se doit de refléter les orientations éducatives du projet pédagogique.

c) L'équipe technique.

Au même titre que les équipes pédagogiques et malgré une différence de statut, l'équipe technique doit se référer aux intentions éducatives du projet pédagogique. Elle essaye, dans la mesure de ses fonctions, d'aider à leurs réalisations sur le terrain. Dans la réalité, cette démarche est plus facilement applicable lors d'un séjour en gestion libre que lors d'un séjour en pension complète.

d) L'équipe sanitaire.

L'équipe sanitaire possède un rôle très important. Elle assure le suivi médical et sanitaire de l'ensemble des participants au séjour. Elle assure la continuité des soins déjà engagés avant le séjour pendant la durée de ce dernier, en coordination avec le médecin prescripteur et les praticiens locaux si besoin. Elle se charge également des partenariats avec les médecins et praticiens locaux dans le cas de consultations durant le séjour, mais ce partenariat aura déjà été amorcé avant le départ en séjour. Elle assure également une transmission sanitaire à la fin du séjour aux responsables légaux et inscrivains de l'enfant. Toutes ses missions, et ses tâches sont en lien permanent avec le directeur du séjour, et ne seront effectués qu'après assentiment de ce dernier.

L'association l'Ecole Buissonnière développe dans l'ensemble de sa vie associative l'idée d'un droit aux vacances pour tous. Dans son exercice, elle développe des projets visant à permettre à des enfants porteurs de handicap et/ou de troubles associés de partir en séjour de vacances. Ces temps sont importants pour l'équilibre de l'enfant, mais également pour l'équilibre familial et tient également de la prévention des ruptures familiales.

L'Ecole Buissonnière se veut également militante en ce sens qu'elle permet à ses bénévoles de s'investir également quant au droit de ses enfants porteurs de handicap à défendre leur accès aux loisirs.

